



## Recommandation 9 (1949)

# Information économique

Assemblée parlementaire

(Doc. 71, titre I, § 1)

L'Assemblée Consultative demande au Comité des Ministres : tout en invitant les gouvernements à renforcer les moyens d'information économique déjà existants, de faire mettre directement en oeuvre par le Conseil de l'Europe tous les moyens disponibles pour faire comprendre aux peuples de l'Europe la gravité du péril dans lequel ils se trouvent actuellement et les avantages qu'ils retireraient de la mise en commun de leurs ressources pour retrouver leur solvabilité et parvenir à un nouveau degré de prospérité.

